



Déclaration de la CGT Educ'action au Comité Technique Ministériel du 20 décembre.

Depuis la rentrée, le gouvernement multiplie les projets de loi, les annonces et les mesures sur l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, l'apprentissage et l'assurance chômage, avant de s'attaquer aux retraites.

La rapidité de mise en œuvre de toutes ces contre-réformes a permis à ce pouvoir, en place depuis moins de six mois, d'infliger des dégâts considérables au modèle social français.

Ces attaques tous azimuts s'inscrivent dans une vision globale et homogène d'un projet de société au service d'un libéralisme assumé.

Ce gouvernement agit pour transformer notre société en profondeur et l'adapter, aux exigences du capitalisme.

Les cadeaux fiscaux exorbitants faits aux plus fortunés, la réduction des droits et des aides accordés aux plus démunies, sans compter les mesures régressives à l'encontre des retraités, sont là pour nous le rappeler sans ambiguïté.

Ce gouvernement a su donner l'illusion de mettre en place un dialogue social sur différents sujets sans dévier de ses objectifs initiaux.

Comme le montre l'examen du projet de loi « *relatif à l'orientation et à la réussite des étudiant·es* » qui a commencé le 12 décembre.

Concomitamment, le ministère de l'Enseignement supérieur a mis en ligne sur son site, les attendus nationaux qui définissent les critères d'accès dans toutes les licences.

Des binômes professeur·es principaux/ales se mettent en place dans les lycées alors que les universités travaillent sur la définition des capacités d'accueil et sur la déclinaison locale des attendus, qui seront pris en compte pour l'examen des vœux des lycéen·nes.

Le calendrier connu, indique que les universités doivent retourner aux rectorats ces éléments avant le 17 janvier, soit bien avant toute possibilité d'adoption par les conseils centraux des universités et alors que la loi est encore à l'état de projet, de nombreux amendements sont annoncés, cette loi ne sera probablement pas promulguée avant le printemps.

C'est donc en dehors de tout cadre législatif et réglementaire que les établissements d'enseignement secondaire et supérieur travaillent à mettre en application un dispositif administratif lourd de conséquences pour toute une partie de la jeunesse.

Il y a là une entorse majeure à la vie démocratique de notre pays.

Ce projet de loi introduit de nouvelles tâches et responsabilités qui alourdiront les missions des professeur·es de lycée qui devront mettre des "*avis prédictifs*" sur chaque vœu d'élève lors des conseils de classe en Terminale.

Comme si le parcours d'un·e élève était prévisible ou réductible à un profil.

Les enseignant·es ne sont pas des conseillers et conseillères d'orientation et n'ont pas toujours une connaissance de l'ensemble des filières du supérieur.

Pour la CGT, l'introduction de cette sélection, qui ne dit pas son nom n'est pas la solution, est inacceptable, car elle accentuera le tri social des élèves et la hiérarchisation des voies de formation du lycée.

Cette réforme aura de lourdes conséquences pour notre système éducatif et l'avenir des lycéen·nes, en particulier pour ceux et celles de la voie professionnelle.

Reçu à l'Assemblée nationale le 3 octobre par la commission Éducation nationale, le Ministre de l'Éducation a annoncé une importante réforme de l'enseignement professionnel du CAP au BTS. Elle sera menée parallèlement à celle du Bac, avec le même échéancier, la réforme devrait être bouclée début 2018, pour une application en Seconde pro dès la rentrée 2018.

Pour le président de la République, la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle constituent l'Acte II des réformes, qu'il a engagées par la casse du Code du travail.

D'ores et déjà, certaines déclarations de la Ministre du Travail montrent qu'elle considère que le calendrier scolaire joue contre le développement de l'apprentissage, et exprime son souhait, comme le patronat, de favoriser des rythmes d'examen plus rapprochés avec des « *entrées et sorties permanentes* » comme pour les stagiaires de la formation continue.

La modularité des formations et des parcours en apprentissage qui semble envisagée, pour adapter l'apprentissage aux besoins des entreprises, est pour nous un sujet d'inquiétude, car elle impliquerait un renforcement des mutualisations entre CFA et lycées professionnels, en matière de plateaux techniques et un développement de l'exercice conjoint en lycée et en alternance pour les enseignant·es et formateurs/trices.

Si les cartes des formations sont établies en fonction des besoins économiques locaux, dans le seul but de correspondre aux emplois sur un territoire, de nombreuses filières risquent de disparaître.

La CGT Educ'action a sollicité une audience auprès du ministère pour clarifier les axes de cette future réforme, nous réitérons à l'occasion de ce comité technique ministériel notre demande.

Par ailleurs, nous souhaitons connaître le calendrier précis qui sera mis en œuvre, pour la réforme de la voie professionnelle sous statut scolaire.

Pour conclure cette intervention, et en lien avec le point d'information prévue à ce comité technique ministériel, nous rappelons que le comité action publique 2022 mis en œuvre par le gouvernement, a pour objectif principal de procéder à une réduction drastique des dépenses publiques, avec d'ores et déjà l'annonce de la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat.

Au ministère de l'Éducation nationale cela s'est traduit par une baisse significative des postes offerts aux concours du second degré, alors que le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter, avec 26 000 élèves de plus en 2018.

Les annonces récentes indiquent que 5 833 postes seront proposés pour le CAPES externe, contre 7 315 l'an dernier, dont 6 011 avaient été pourvus.

Une baisse significative est également actée pour l'agrégation, ces places offertes aux concours passent à 1 555 postes pour la session 2018, contre 1 920 en 2017, dont 1 709 pourvus.

L'argumentaire du ministre pour justifier ces coupes sombres, faisait état de la suppression à venir de 2 600 emplois de stagiaires non pourvus en 2017, nous ne pouvons que constater que le nombre de candidat.e.s admis en 2017, dans le second degré, est supérieur au nombre de postes mis au concours en 2018.

Cette baisse aura donc bien un impact sur les conditions de travail de nos collègues qui vont devoir faire face à terme à des classes extrêmement chargées en raison d'une pression démographique qui se poursuivra jusqu'en 2022 dans le second degré.

Il faut aussi noter que la suppression de 200 emplois administratifs va dégrader encore un peu plus les conditions de travail des personnels des rectorats et des établissements.

L'ampleur des réformes régressives engagées fait que nos concitoyen·nes seront confronté·es rapidement aux conséquences de cette politique.

La CGT continuera d'informer et sensibiliser nos concitoyen·nes, pour montrer que d'autres choix sont possibles, et travaillera à la construction de mobilisations interprofessionnelles dans la durée, car ce qui se joue en ce moment, c'est la défense de droits sociaux conquis tout au long de plusieurs décennies de luttes sociales.

Pour terminer cette intervention, souhaitant obtenir des réponses sur certains sujets :

- Nous souhaitons que le comité technique ministériel soit informé de l'état d'avancement de l'expérimentation menée entre les académies de Caen et de Rouen.
- Nous réitérons notre demande d'une réunion en urgence du comité national de suivi des Greta.
- Nous demandons la réactivation de travail sur la gestion des personnels intervenants dans le cadre de la MLDS.
- Nous demandons qu'un point d'information soit fait lors d'un prochain comité technique ministériel en état d'avancement du projet SIRHEN.